



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an 2024 et le 19 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 12 décembre 2024.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

**Délibération N° 19-12-2024 / N°209**

Etaient présents les membres en exercice : 79

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Chantal Dufresne, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 92

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Nicolas Capron, Olivier Gallet, Gérard Nicolle.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hemery, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Françoise Simon ayant donné procuration à Catherine Libessart, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet.

**Secrétaire de séance : Stéphane Locquet**

**Titre de la délibération : Accompagnement des publics précaires vers des lieux de dépistage des cancers**

Monsieur le Vice-Président rappelle que le FJEP est une association qui a notamment pour activité le transport à la demande des personnes de plus de 65 ans et des bénéficiaires des minimas sociaux par l'intermédiaire du taxi solidaire.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé et du projet « Dépistage des cancers : tous mobilisés » qui a reçu un financement de l'ARS et qui concerne les dépistages organisés (cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus), il est prévu de mettre en place en 2025 différentes actions sur la levée des freins au dépistage vers les habitants de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

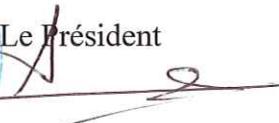
Il est notamment prévu de permettre à des personnes en situation de précarité de pouvoir se rendre plus facilement dans des lieux de dépistage des cancers comme dans des centres d'imagerie médicale.

Pour cette action, la CCCA a reçu une subvention de 495€ qui doit permettre de rendre gratuit le transport vers un centre d'examen de dépistage à des personnes à faibles revenus et ayant des difficultés à se déplacer quelque soit leur âge. Ces personnes doivent être adressées par leur médecin, sage-femme...pour effectuer un examen de dépistage (exemple mammographie).

En fonction des distances, cette action pourrait permettre à une dizaine de personnes de bénéficier d'un transport gratuit pour aller effectuer un acte de dépistage de cancer.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 11 décembre 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'étendre le partenariat avec le taxi solidaire et de mettre en place cette action pilote avec le taxi solidaire quelque soit l'âge du patient en situation de précarité et dans la limite du montant subventionné par l'ARS.

  
Le Président  
  
Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24 /12 /2024 et publication ou notification du 24 /12 /2024

